



Face à ces nouvelles géographies, agir ou laisser faire ?

Jean-Louis Andréani, journaliste et éditorialiste au journal Le Monde

Elie Fayette, président du Parc naturel régional du Livradois-Forez

François Mitteault, directeur du développement rural au Cnasea

Luciano Lauteri, président de l'association Tartufo e sviluppo rurale, en Italie

Renaud Scapin, nouvel arrivant en milieu rural, installé dans la Nièvre

Animation : **Martine Kis**, rédactrice en chef du Courrier des Maires

Les mobilités engendrent des flux et inventent de nouveaux espaces. Faut-il laisser faire ou y a-t-il opportunité à agir ? Faut-il se contenter d'observer les transformations à l'œuvre, quitte à les subir, ou faut-il accompagner, voire anticiper les mouvements migratoires pour qu'ils soient source de développement ? Les territoires ruraux ont-ils les cartes en main pour agir ou l'action n'est-elle pas de leur ressort ?

« D'une manière générale, il y a un courant de pensée qui prône le laisser faire », constate Jean-Louis Andréani, journaliste et éditorialiste au journal Le Monde. « Dans ce cas, on n'agit pas, on laisse le marché réguler la situation. Si en revanche, on se place dans une tradition politique plus classique en France à savoir le volontarisme politique, il faut agir. Mais encore faut-il savoir ce qu'on veut faire ? » Après la longue croissance des villes, on observe un retour vers la campagne. C'est un phénomène extrêmement complexe qui mêle dimensions sociale, sociétale, foncière, immobilière, culturelle... « Il faut réguler ce phénomène, et savoir ce qu'on cherche à atteindre, estime Jean-Louis Andréani. Faut-il soutenir la revitalisation des territoires ? Si oui, il faut agir pour renforcer le tissu économique local pour ne pas recréer des villages dortoirs. Ce qui me frappe, c'est qu'aujourd'hui **le politique est le grand absent de nos débats**. Beaucoup d'universitaires et de chercheurs s'expriment, mais peu de politiques. » Sur le terrain, il semble que les maires se sentent davantage impliqués que les conseillers municipaux dans des dynamiques d'accueil, estime pour sa part Elie Fayette, président du Parc naturel régional du Livradois-Forez. « Ils sont plus intéressés par des porteurs de projets économiques, mais craignent l'arrivée de personnes en difficulté, d'exclus qui ont besoin d'être accompagnés par des services sociaux dont les petites communes ne disposent pas. » De plus en plus, face à l'arrivée de nouvelles populations, ce sont les structures intercommunales qui mettent en place de nouveaux services : pour l'accueil de la petite enfance, le maintien des personnes âgées à domicile, le développement de systèmes de transport... « **On voit apparaître un nouveau niveau d'intervention**, constate François Mitteault, directeur du développement rural au Cnasea. Cela vient d'ailleurs bousculer les organisations pré-existantes. Il faut désormais trouver les bonnes complémentarités. » **Clarifier les domaines de compétences de chacun, coordonner l'intervention à chaque niveau territorial est un enjeu majeur.** « Dans tous les domaines, tant sur l'accompagnement des porteurs de projet que sur la communication d'offres d'installation par exemple, il faut réfléchir au bon niveau d'intervention. » Cette question renvoie concrètement aux projets de charte ou de création de sites Internet sur les démarches d'accueil. Il faut combiner l'intervention de tous les acteurs et en assurer la coordination. « Il y a plusieurs systèmes d'organisation possible. Il faut adapter les réponses en fonction des territoires, » estime François Mitteault. Sur le Parc du Livradois-Forez, le réseau Cap'Actif réunit par exemple tous les partenaires de l'accueil : consulaires, communautés de communes et parc. « Nous avons préféré nous organiser en réseau pour accompagner collectivement les porteurs de projet, parce que nous croyons que la formule du guichet unique a ses limites », explique Elie Fayette. **La question de l'accueil renvoie à celle des services aux publics.** Or les

collectivités ne sont pas les seules à pouvoir intervenir dans ce domaine. La mobilisation des élus de la Creuse, par exemple, interpelle l'État sur ses responsabilités en la matière et sur les choix qui peuvent être faits. « **On revient toujours à la question centrale : que voulons nous faire du monde rural ?** La question n'est jamais posée au niveau national, » souligne Jean-Louis Andréani. François Mitteault estime pour sa part que **c'est au niveau régional que la question doit être posée aujourd'hui**. En effet, c'est à cette échelle que les services de l'État et les collectivités définissent actuellement les priorités d'intervention des fonds européens à partir de 2007 (Feder, Feader et fonds Leader). « Il peut y avoir une grande différenciation des objectifs selon les volontés locales. Les choix doivent se caler d'ici la fin de l'année pour 7 ans et les politiques publiques offrent des marges d'initiatives. » De fait, il existe une boîte à outils et c'est sur les territoires qu'il faut trouver les bonnes synergies entre le niveau local et le niveau régional.

En Italie, il n'y a pas encore de mouvements migratoires de masse. « C'est pour l'instant surtout une élite qui s'installe à la campagne, en continuant souvent à travailler en ville, explique Luciano Lauteri, président de l'association Tartufo e sviluppo rurale. Plus marginalement, d'anciens émigrés aujourd'hui retraités reviennent s'installer au pays. Nous avons du mal à sensibiliser les élus à l'enjeu de l'accueil. » L'association souhaite développer les conditions de l'accueil en milieu rural, donner envie à des urbains de venir s'installer à la campagne, faciliter l'installation d'actifs, développer les savoir-faire et construire un modèle d'accueil. En Italie aussi, les villages disposent de peu de services. « **Il nous faut repenser l'organisation des territoires ruraux, avec les administrations et les régions**. Nous devons également nous poser la question du monde rural que nous souhaitons, » constate Luciano Lauteri.

Renaud Scapin, graphiste installé avec sa famille dans un village de 600 habitants après une vie en ville, estime que **des efforts doivent être faits dans le champ de la communication**. « Je ne me suis pas posé la question de savoir si on m'attendait ou si on pouvait m'accompagner quand je me suis installé, témoigne-t-il. Il s'agissait d'une démarche personnelle. Mais je constate au contact d'autres chefs d'entreprise nouvellement installés, qu'il y a un déficit de communication sur les activités culturelles et de loisirs qu'on peut trouver localement. Il existe une offre, mais elle n'est pas connue ». Même souci sur les modes de vie et les réalités de la campagne. Passer l'hiver en milieu rural, c'est être confronté aux intempéries. « On ne peut pas aller à la campagne et vouloir vivre comme en ville, estime Jean-Louis Andréani. **Il faut donner des informations sur ces modes de vie**. De même, il faut surmonter les frottements culturels entre les populations différentes d'un même territoire ». Il faut aussi **communiquer sur les potentialités du monde rural**. Jean-Louis Andréani pense aux axes de développement ouverts autour des très petites entreprises qui peuvent proposer des produits locaux sur le Net, comme c'est le cas de certaines d'entre elles en Corse. Mêmes perspectives autour de métiers « urbains » qui peuvent être pratiqués à distance depuis la campagne, comme le démontrent Renaud Scapin avec son activité de graphiste et l'existence de sociétés d'éditions en milieu rural. « Reste à savoir si ces activités peuvent atteindre une masse critique suffisante pour permettre une revitalisation économique de la campagne, » s'interroge Jean-Louis Andréani. Le monde agricole offre lui aussi des perspectives. « On observe aujourd'hui un problème d'adéquation entre l'offre et la demande, constate François Mitteault. Il existe une importante demande pour des installations individuelles alors que l'offre est surtout développée pour des associations sous forme sociétaire, avec des conditions extrêmement intéressantes pour celui qui s'installe. » Il faut donc **faire connaître ces possibilités et les outils** qui permettent de faciliter les reprises d'exploitations, comme les formules d'association à l'essai, sans engagement juridique dans un premier temps. **Les territoires doivent aussi appréhender des installations différentes**. « On s'aperçoit que les installations sont plus complexes que ce qu'on a connu dans les

années antérieures, souligne François Mitteau. Cela nécessite localement de l'expertise sur le plan économique, social, fiscal... pour accompagner ces installations. » Et ce sujet renvoie aux discussions sur l'organisation des différents acteurs et compétences sur les territoires, leur coordination et leur mise en réseau. Ces installations interpellent également les territoires sur leur réversibilité. « Nous avons acheté une maison, mais **c'est une étape dans une vie**, témoigne Renaud Scapin. Peut-être que dans trois ans, on ira ailleurs. C'est peut-être ça la mobilité. »

Dans la salle, Yannick Soubien, vice-président du Conseil régional de Normandie et maire de la commune de Taillebois, dans l'Orne, reprenant le titre de la table ronde a clairement exprimé sa volonté d'agir. « **L'accueil est une valeur ajoutée**. Il doit être vécu de manière réciproque dans une démarche interactive entre des territoires de projets et des porteurs de projets, qui sont aussi porteurs d'innovation en espace rural. » Il insiste sur la volonté endogène de collectivités de faire de la politique d'accueil une réponse à des besoins de société, besoins de développement des zones rurales et de solidarité avec la ville et les problèmes d'urbanisme. « La ruralité est une réponse à condition qu'elle soit anticipée. Il nous faut trouver comment mettre en place un processus de conscientisation du besoin d'accueillir, des moyens à mobiliser pour accueillir et des demandes de ceux qui s'installent de manière autonome. » Car le territoire n'offre pas toujours la possibilité à chacun d'exprimer ce qui fait sa place dans le territoire.

Christophe Bernard, de la Diact, a tenu à rappeler **les initiatives portées par l'État** et qu'il faut selon lui relier aux initiatives locales : la signature de la charte des services publics, les schémas nationaux sur les infrastructures comme la couverture en téléphonie mobile, les dispositifs applicables en zones de revitalisation rurale et qui touchent les TPE et les services médicaux... Il a également rappelé les engagements du Ciadt de 2003 pour l'élaboration d'une charte de l'accueil, la mise en cohérence des acteurs et la création d'un site portail dédié à la politique d'accueil des zones rurales.

